

Un plan Marshall social en Wallonie

PAUVRETÉ Pas de budget spécifique mais une action publique transversale

- Le gouvernement wallon veut instaurer le « réflexe pauvreté » à travers l'ensemble de ses politiques.
- Une cinquantaine de mesures spécifiques.

Un plan transversal et raisonné de lutte contre la pauvreté en Wallonie, c'est une première à l'échelle du sud du pays. Le travail préparatoire s'est prolongé durant un an et a mobilisé acteurs de terrains, experts et chercheurs. L'évaluation du dispositif impliquera les mêmes, avec la volonté de mettre en place une gouvernance performante des politiques menées en la matière.

Un plan mais pas d'enveloppe budgétaire

spécifique, il faut le préciser : le gouvernement PS-CDH veut instiller le « réflexe pauvreté » dont l'ensemble de l'action publique, et en tout cas dans les politiques sociales (au sens large du terme) qui mobilisent à elles seules 60 % de ses moyens, depuis l'accès au logement jusqu'aux hôpitaux, en passant par les économies d'énergie ou même la mobilité.

Le plan présenté ce jeudi couvre l'ensemble de cet éventail. Tous les ministres doivent se sentir concernés. Une cinquantaine de mesures concrètes ont été identifiées. Certaines d'entre elles sont déjà entrées en vigueur, d'autres sont en chantier ou soumises à réflexion et à consultation. Parfois, des options supposent des modifications législatives et auront besoin de temps avant de faire connaître leurs effets.

Pour lutter contre la pauvreté, le gou-

vernement wallon ne dispose pas de tous les leviers nécessaires. Il peut agir à son niveau, celui des compétences mul-

tiples obtenues dans le cadre des réformes de l'Etat successives. Les mesures qu'il va actionner ou amplifier ont donc pour objectif prioritaire de cibler les dépenses quotidiennes des ménages : coût de l'énergie, garanties locatives, ta-

rifs sociaux pour les transports, accès aux invendus de la grande distribution...

Des dispositifs adoptés de longue date poursuivent leur route : lutte contre le surendettement, abris de nuit, relais sociaux...

Une expression vient à l'esprit de Paul Magnette (PS), le ministre-président, qui assure la coordination de l'ensemble de l'effort : « *Nous mettons en place un plan Marshall social.* » ■

E.D.

COMMENTAIRE

ERIC DEFFET

L'EMPLOI CONTRE LA PAUVRETÉ

Le plan wallon de lutte contre la pauvreté a un grand mérite : il

regroupe sous une bannière unique des politiques ou des mesures dont on entendait parler en ordre dispersé, sans que leur dimension sociale soit toujours soulignée. Le gouvernement régional rassemble, organise, concentre, mobilise et pousse sur l'accélérateur au profit des profils précaires : bravo ! Mais on a aussi l'envie d'écrire que c'est la moindre des choses en songeant à ces

familles qui tirent le diable par la queue, à ces parents qui se privent de tout et aux enfants dont l'horizon semble déjà bouché. La Wallonie n'est pas responsable de tout. Elle ne peut pas tout non plus. Les racines du mal sont ailleurs : les politiques salariales et fiscales ainsi que le niveau des pensions ou des allocations sont du ressort du fédéral. En travaillant sur les dépenses des

ménages, le gouvernement wallon rend la pauvreté plus supportable, il ne l'éradique pas. Mais lorsqu'il tente de favoriser la création d'emplois, il peut toutefois apporter une pierre essentielle à l'édifice. Doper le plan Marshall, soutenir la création d'entreprise et la formation en alternance ou moderniser l'école, c'est évidemment lutter contre la pauvreté.

sur le terrain Le secteur salue la démarche, mais veille au grain

Enfin ! Ce seul mot résume la première impression du secteur, à l'annonce du plan de lutte contre la pauvreté validé par le gouvernement de Paul Magnette ce jeudi. « *La lutte contre la pauvreté n'avait jamais fait l'objet d'un plan spécifique*, salue Christine Mahy, présidente de Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. *C'est très important pour nous car c'est une manière d'afficher que lutter contre la précarité n'est pas de l'ordre de la responsabilité individuelle - "c'est la faute des pauvres" - mais relève bien de la gestion collective par les pouvoirs publics. C'est un changement de regard capital sur la pauvreté.* »

Philippe Defeyt, président du

CPAS de Namur et du Conseil supérieur du logement tient également à saluer la volonté du gouvernement de « *brasser large* » et de « *sortir la lutte contre la pauvreté d'une approche sectorielle* ». Le fait que ce plan soit pris en charge personnellement par le ministre-président lui-même est également apprécié, tout comme la notion de gouvernance, qui implique

des personnes référentes, des points de rendez-vous avec le secteur, une évaluation du plan, etc. Pour Christine Mahy, c'était un point central. Globalement, le secteur retrouve avec satisfaction des revendications qu'il portait depuis des années. En vrac :

création d'un fonds pour les garanties locatives, établissement d'une grille indicative de référence pour les loyers dans le marché privé, tarification progressive en termes d'énergie, développement des maisons médicales, etc.

Dans d'autres domaines, l'effort semble un peu plus faiblard, comme pour ce qui concerne l'eau, l'accès au numérique (« *rien de neuf* », tranche Christine Mahy) ou encore la mobilité. Il s'agit par exemple de « *valoriser les tarifs préférentiels pratiqués par les TEC* »... « *On aurait préféré qu'ils soient élargis !* », riposte la présidente du Réseau wallon.

Vigilance des associations

Les associations se montreront par ailleurs vigilantes quant aux effets pervers potentiels de certaines mesures. Pour Christine Mahy, il est évidemment important qu'on légifère enfin sur les invendus alimentaires, qu'on soutienne les épiceries solidaires ou les magasins de seconde main. Mais, « *nous combattons toujours l'organisation de systèmes de distribution parallèles, de circuits de seconde zone, dans lesquels ne se retrouveraient plus que les citoyens les plus démunis, coupés du reste de la population* ».

Philippe Defeyt souligne quant à lui un autre point d'inquiétude : le gouvernement en-

tend « réformer le système d'attribution des logements publics » avec l'idée de garantir une meilleure « mixité des publics ». « Mathématiquement, augmenter la part des familles aux revenus plus élevés dans les logements sociaux risque de réduire les places disponibles pour les personnes les plus précarisées », s'inquiète le président du Conseil supérieur du logement.

Point d'interrogation majeur : le budget. « L'ambition du plan est-elle compatible avec la trajectoire budgétaire de la Région ? »,

s'interroge l'économiste.

Enfin, le secteur relève également quelques grands absents. L'accès à l'emploi – mais le plan l'explique d'emblée – ou la jeunesse, par exemple. Même si c'est une compétence *a priori* communautaire, l'attention aux enfants pourrait être plus marquée. Christine Mahy attend d'ailleurs du gouvernement wallon qu'il entre en dialogue avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Enseignement et aide à la jeunesse constituent des do-

maines dans lesquels la lutte contre la pauvreté doit être un objectif prioritaire.

Paul Magnette a pour sa part rappelé qu'une série de compétences directement en lien avec le risque de précarité lui échappe. Ce que reconnaît le secteur : « Il est évident qu'il faut situer ce plan dans le contexte social, admet Christine Mahy. Il offre certes des opportunités mais dans le même temps, les politiques fédérales produisent de la précarité "au kilo" ! »

L'heure n'est cependant pas au

défaitisme. Le secteur salue un « premier pas dans la bonne direction »... Et veille au grain : « Il est bien indiqué qu'il s'agit d'un plan "ouvert", qui pourra donc encore évoluer, souligne malicieusement la présidente du Réseau wallon. On ne va pas l'oublier ! » Le gouvernement est prévenu. ■

ELODIE BLOGIE

CONCRÈTEMENT

Cinq mesures fortes

► **Un fonds régional de garanties locatives.** Les personnes en situation de précarité voient leur accès au logement fortement réduit notamment parce qu'ils ne peuvent pas avancer la garantie locative et les premiers mois de loyer exigés. La mise en place du fonds est prévue pour janvier 2017.

► **La tarification progressive de l'énergie.** Plusieurs fois reportée, la mise en place d'une tarification de l'énergie en fonction de la consommation devrait bénéficier aux ménages précaires, petits consommateurs. Aussi prévu pour 2017.

► **Plus de maisons médicales.** Le gouvernement entend lancer un appel à projets pour la construction de nouvelles maisons médicales, en privilégiant les zones défavorisées.

► **L'automatisation de certains droits.** Il existe des « droits dérivés » accordés aux personnes à bas revenus. Ces dernières n'en ont pas toujours conscience ou éprouvent des difficultés à faire les démarches nécessaires. Dorénavant, deux droits dérivés seront automatisés : l'obtention du tarif social pour l'énergie et l'exonération de la redevance télévision.

► **« Tourisme pour tous ».** L'accès aux loisirs pour les ménages les plus démunis n'était jusqu'à présent pas soutenu de façon structurelle du côté wallon, au contraire de la Flandre, qui a développé un projet spécifique de collaboration avec les opérateurs touristiques depuis plus de dix ans. La Wallonie s'en inspirera.